

**Procès-Verbal de la Réunion
Du Conseil municipal
de la Commune de Lorette
du 3 octobre 2022
à 20 heures
en Mairie de Lorette**



PRESENTS :

M. TARDY Gérard, M. VINCENT Pierre, MME BONNARD Joëlle, M. SEGUIN Joseph, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME ORIOL Evelyne, MME CELIBERT Marcelle, MME VERGNAUD Evelyne, M. GAMON Gérard, M. LETO Francesco, MME BERTOMEU Delphine, MME FAYELLE Chantal, M. MASSON Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME GASSA Amelle, M. DI GUSTO Dominique, MME ACAR Yaren.



La Présidence de séance a été assurée par le Maire, M. TARDY Gérard.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire invite l'assemblée à effectuer une minute de silence en mémoire de Monsieur Raymond DUMAS, adjoint au Maire de 1992 à 2014.

Madame Amelle GASSA et Monsieur Julien LEQUEUX font remarquer à Monsieur le Maire que si l'opposition quitte l'assemblée, le quorum de la séance n'est plus atteint. Monsieur le Maire précise que le quorum est à 50 % des membres présents et que les membres de la majorité ne sont que 13 ce soir.

Les membres de l'opposition décident de quitter l'assemblée.

Monsieur le Maire constate de ce fait que le quorum requis n'est plus atteint. La séance de ce soir est donc annulée et reportée.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal peut être reconvoqué dans un délai de trois jours francs minimum. La prochaine séance se tiendra le samedi 8 octobre 2022 à 9h30 avec le même ordre du jour.

Il est vingt heures et 10 minutes

La séance est levée.

***Le Maire,
Gérard TARDY***

